

PLAN D'ACTION 2018-2020

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER
L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

Ministère de la Sécurité publique

Cette publication a été rédigée par le ministère de la Sécurité publique.

Dépôt légal - 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-81089-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation du ministère de la Sécurité publique.

Table des matières

Mot du ministre	3
Mot de la sous-ministre	4
Liste des sigles et des acronymes.....	5
Introduction	6
Réponses aux objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires	8
Réponses aux priorités des régions — Fiches détaillées	10
Abitibi-Témiscamingue	10
Bas-Saint-Laurent	13
Capitale-Nationale	14
Centre-du-Québec.....	15
Chaudière-Appalaches	15
Côte-Nord.....	16
Estrie.....	19
Gaspésie	21
Îles-de-la-Madeleine	22
Lanaudière	24
Laurentides	25
Laval	26
Mauricie.....	26
Montérégie	27
Montréal	28
Nord-du-Québec.....	30
Outaouais.....	32
Saguenay–Lac-Saint-Jean	33
Annexe 1 : Vue d'ensemble des mesures, par éléments de mission du ministère de la Sécurité publique	34

Mot du ministre

C'est avec plaisir que je présente à la population et aux élus des 17 régions du Québec le Plan d'action en matière d'occupation et de vitalité des territoires du ministère de la Sécurité publique (MSP). L'élaboration de ce plan a été pour le ministère l'occasion de réfléchir à la manière de contribuer au développement de chacune des régions et c'est par lui que sont communiqués ses engagements pour les deux prochaines années.

Les municipalités sont les premières responsables de la sécurité sur les territoires qu'elles couvrent. Cependant, par différents mécanismes comme les lois et les règlements dont il voit à l'application et par les programmes et les services qu'il offre, le MSP favorise un environnement propice à la sécurité sur l'ensemble du territoire de la province. En tant que partenaire privilégié des municipalités, il porte un intérêt marqué à leurs particularités et à leurs réalités et prend celles-ci en considération dans ses interventions.

Ce plan d'action, lequel met en évidence notre volonté d'interaction croissante avec les municipalités, s'ajoute à un autre plan préparé au cours des derniers mois et qui poursuit également l'objectif général d'offrir un soutien accru aux administrations municipales dans la prise en charge de leurs obligations, soit le Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations — Vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes. C'est ainsi, en alliant nos ressources et nos efforts à ceux des régions que nous saurons, ensemble, faire de chacune d'elles, et conséquemment du Québec dans son ensemble, un milieu de vie agréable et sécuritaire.

Martin Coiteux

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Ministre de la Sécurité publique et ministre responsable
de la région de Montréal

Mot de la sous-ministre

Le ministère de la Sécurité publique a été convié, à l'instar des autres ministères du gouvernement du Québec, à prendre connaissance des priorités établies par les 17 régions du Québec, partagées avec la population dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, à explorer la manière dont il peut contribuer à répondre aux besoins exprimés et à proposer un plan soutenant les régions dans leur développement.

Dans ce cadre, le ministère a défini, pour les deux prochaines années, une trentaine d'actions permettant d'apporter des éléments de réponse concrets à certaines des priorités partagées par une ou plusieurs régions. Ces actions sont présentées dans ce document. En prenant acte de la volonté du gouvernement de voir ses institutions se placer ainsi au service des régions, le ministère espère son action plus pertinente encore. Par ailleurs, riche de cette première planification adaptée aux besoins des différents lieux du Québec, il entrevoit le développement d'une toute nouvelle synergie avec les organisations régionales, au bénéfice de chaque citoyen.

Par cette collaboration, les employés du ministère de la Sécurité publique sont FIERS de leur participation active au développement du Québec.

Liette Larrivée

Sous-ministre

Liste des sigles et des acronymes

ARK	Administration régionale Kativik
ASC	Agent de service correctionnel
AT	Abitibi-Témiscamingue
BSL	Bas-Saint-Laurent
CA	Chaudière-Appalaches
CEGRIM	Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes
CN	Côte-Nord
CPA	Corps de police autochtone
CPTN	Capitale-Nationale
CU	Chef d'unité
EST	Estrie
GES	Gaz à effet de serre
GSP	Gaspésie
IDM	Îles-de-la-Madeleine
LND	Lanaudière
LRT	Laurentides
LVL	Laval
MAU	Mauricie
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTL	Montréal
MTR	Montérégie
OT	Outaouais
PSM	Programme de soutien aux municipalités
SSLJ	Saguenay-Lac-Saint-Jean

Introduction

Le plan d'action du ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires a été élaboré à la suite d'une analyse attentive des priorités exprimées par les différentes régions du Québec, telles qu'elles sont présentées dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. De pair avec un autre ouvrage structurant proposé récemment par le ministère et visant à apporter une réponse concrète aux besoins des municipalités, soit le Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations, ce plan viendra soutenir concrètement les régions dans leurs objectifs de développement.

En parcourant la stratégie pour prendre connaissance des priorités retenues par chacune des régions, le ministère s'est tout particulièrement senti interpellé par certaines qui reflètent ses propres préoccupations. Ce sont plus particulièrement les priorités liées à la qualité du milieu de vie et au bien-être, celles relatives à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale et celles touchant le développement de la main-d'œuvre et la formation des personnes, les relations avec les Premières Nations et les Inuits ou encore la résilience des communautés et la lutte contre les changements climatiques.

Le présent document propose d'abord une vue d'ensemble de la contribution du ministère au développement des régions. Il présente ensuite, région par région, les réponses offertes par le ministère aux priorités établies et partagées par les régions du Québec sous forme de fiches plus complètes. Enfin, le plan se termine avec un tableau synthèse qui offre un coup d'œil rapide sur les actions proposées et les priorités des 17 régions qui trouvent un écho dans ces contributions.

Mentionnons enfin que certaines des mesures proposées, notamment les programmes de prévention offerts sur l'ensemble du territoire du Québec, contribuent à favoriser l'occupation et la vitalité du territoire de toutes les régions.

Le ministère de la Sécurité publique, un acteur déjà présent partout, partenaire des régions

La sécurité est une fonction essentielle de l'État. Elle est l'un des fondements importants de toute société, une condition essentielle au développement durable de toute population. Depuis maintenant plus de 40 ans, le ministère exerce un rôle déterminant dans la mise en place de règles et de structures favorisant l'amélioration de la sécurité au sein des différentes régions du Québec. À cette fin, il collabore avec plusieurs partenaires, dont les municipalités, leurs organisations policières et leurs services de sécurité incendie, ainsi qu'avec de nombreux organismes communautaires pour voir à la sécurité des individus, de leurs biens et de leur milieu de vie. L'énoncé de mission du ministère de la Sécurité publique : « Assurer, de concert avec ses partenaires, la sécurité publique au Québec », exprime bien cette orientation.

Le ministère s'est vu confier quatre grandes responsabilités :

- les services correctionnels;
- les affaires policières;
- la sécurité civile;
- la sécurité incendie.

En matière de **services correctionnels**, le ministère gère 19 établissements répartis sur l'ensemble du territoire du Québec. Treize régions du Québec comptent un ou plus d'un établissement de détention sur son territoire, et cette organisation des services est favorable à une justice de proximité et au maintien des personnes non loin de leurs proches, une condition généralement favorable au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un important réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois. Ce cheminement se fait notamment grâce à des programmes et à des formations adaptées aux capacités des individus et à leurs besoins.

Le ministère, en matière d'**affaires policières**, joue un rôle important dans l'encadrement des corps de police municipaux et autochtones. Il est responsable notamment de l'application de la Loi sur la police et de la production ainsi que de la mise à jour du *Guide sur les pratiques policières*. Les services de la Sûreté du Québec viennent en outre offrir des services complémentaires à ceux des corps municipaux et autochtones et parfois assurer le service dans les endroits non desservis par ces derniers. En matière d'affaires policières, le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à lutter contre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le Programme de soutien en prévention de la criminalité à l'intention des municipalités (PSM), le programme de financement Prévention Jeunesse et le Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes (PPI).

En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, c'est aux municipalités que la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire a été confiée. Toutefois, le ministère encadre, par la Loi sur la sécurité civile et les règlements qui en découlent, leurs actions et il en précise les responsabilités. Le nouveau Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, par exemple, vient établir les obligations des municipalités en matière de préparation en vue de mieux réagir en situation de sinistres pour en limiter les conséquences sur la vie, les biens et l'environnement. Le ministère se fait également partenaire des municipalités dans le financement de projets de prévention en vue de réduire les dommages en situation de sinistres et d'accroître la résilience de la population à certains événements. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants.

C'est dans ce dernier champ d'intervention que le ministère a travaillé récemment à trois chantiers impliquant ou touchant directement les municipalités.

- L'élaboration du Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations, récemment annoncé à la population du Québec, qui concerne plus particulièrement la problématique des inondations, lesquelles pourraient s'accroître au cours des prochaines années avec les changements climatiques qui surviennent à l'échelle de la planète. Ce plan propose une série d'actions regroupées sous les thèmes suivants :
 - **Pour un niveau accru de mobilisation** : un accroissement de la connaissance, de la prévention et de la préparation, qui prévoit notamment un plan de sécurité civile obligatoire pour toutes les municipalités, une bonification du cadre de prévention des sinistres et des rencontres préparatoires avec les municipalités dans chacune des régions susceptibles de subir des dommages causés par les inondations;
 - **Pour un accompagnement plus personnalisé** : une nouvelle approche du rétablissement, qui prévoit notamment des changements au programme d'aide financière au rétablissement, une délégation de la gestion de celui-ci aux municipalités qui en expriment le souhait, une présence plus soutenue du ministère sur le terrain et le partage de données entre le gouvernement et les municipalités;
 - **Pour plus de résilience** : une évolution des pratiques, qui repose entre autres sur la documentation des bonnes pratiques municipales en matière de sécurité civile.
- Un appui financier pour l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier venant en aide particulièrement aux municipalités peu peuplées et couvrant de larges territoires inhabités.
- Un appui financier pour la mise en place et le maintien d'une équipe spécialisée en recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd par la Ville de Montréal. Cette équipe sera disponible pour intervenir sur l'ensemble du territoire de la province de Québec.

Ainsi, par ces différents moyens et partout au Québec, le ministère contribue à l'occupation et à la vitalité des territoires. De plus, dans la plupart des cas, les municipalités sont étroitement associées à son action.

Réponses aux objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

Objectif :	Décentralisation <i>La décentralisation se définit comme le processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte. Cette instance décentralisée dispose de sources de revenus autonomes et ses dirigeants sont élus.</i>
Réponse à l'objectif :	Le ministère restera attentif à l'objectif de décentralisation et explorera les possibilités à ce sujet dans le cadre de ses projets et de ses activités futures.

Objectif :	Délégation <i>La délégation vise le transfert par le gouvernement d'une partie d'une responsabilité ou de la gestion d'une ressource sur la base d'une entente, d'un contrat ou d'une convention et qui implique un suivi des activités.</i>		
Réponse à l'objectif :	<ul style="list-style-type: none">• Le système de sécurité civile du Québec repose sur un partage clair des responsabilités entre les différents acteurs, qui vise la complémentarité et la cohérence des actions en sécurité civile. Le citoyen est le premier responsable de sa sécurité. En situation de sinistre, il peut être soutenu par sa municipalité qui peut à son tour compter sur le soutien des ressources gouvernementales lorsque la situation l'exige. Le ministère soutient le milieu municipal dans sa planification de la sécurité civile en vue d'accroître la résilience aux sinistres.• En réponse à la proposition de certaines municipalités, reçue lors des échanges de décembre 2017, la gestion du nouveau programme général d'aide financière pourra être déléguée en tout ou en partie, selon la municipalité, à celles qui souhaitent l'assumer, conformément aux dispositions prévues à cet égard dans la Loi sur la sécurité civile. L'objectif est de miser sur les liens de proximité entre une municipalité et ses citoyens sinistrés pour que ceux-ci soient accompagnés diligemment et qu'ils se sentent rassurés par une communication en continu tout au long de la période de rétablissement. <table border="0" style="width: 100%;"><tr><td style="width: 50%; vertical-align: top;">Indicateurs :<ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets financés par le ministère visant la réduction des risques de sinistres, dont ceux exacerbés par les changements climatiques.• Nombre de municipalités qui ont signifié formellement au ministère leur souhait de prendre en charge la gestion du programme</td><td style="width: 50%; vertical-align: top;">Cible :<ul style="list-style-type: none">• Huit projets d'ici à mars 2020</td></tr></table>	Indicateurs : <ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets financés par le ministère visant la réduction des risques de sinistres, dont ceux exacerbés par les changements climatiques.• Nombre de municipalités qui ont signifié formellement au ministère leur souhait de prendre en charge la gestion du programme	Cible : <ul style="list-style-type: none">• Huit projets d'ici à mars 2020
Indicateurs : <ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets financés par le ministère visant la réduction des risques de sinistres, dont ceux exacerbés par les changements climatiques.• Nombre de municipalités qui ont signifié formellement au ministère leur souhait de prendre en charge la gestion du programme	Cible : <ul style="list-style-type: none">• Huit projets d'ici à mars 2020		
Partenaires :	Les municipalités et les MRC		

Objectif : **Régionalisation**

La régionalisation porte sur la déconcentration de certaines responsabilités gouvernementales, du siège social vers les directions régionales, dans la mise en œuvre de services, de politiques, de programmes.

Réponse à l'objectif :

- Mise en place du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes (CEGRIM) aux Îles-de-la-Madeleine. Le CEGRIM sera appelé à développer les connaissances propres au secteur maritime afin d'améliorer la gestion des risques liés aux conséquences des incidents sur le territoire maritime du Québec, y compris les répercussions sur l'environnement, les milieux aquatiques, la faune, les communautés côtières, l'industrie de la pêche et les usages liés au territoire maritime du Québec. Le CEGRIM relève du ministère de la Sécurité publique et regroupe des experts de six autres ministères ayant des mandats complémentaires dans le domaine de la gestion des risques d'incidents maritimes. Le CEGRIM travaillera en collaboration avec les communautés maritimes et en consultation avec les représentants des municipalités régionales de comté (MRC) qui bordent le Saint-Laurent.
- Création de trois nouvelles directions régionales à la sécurité civile et à la sécurité incendie (Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Outaouais) afin d'assurer une présence dominante sur le territoire de la province, d'assurer une réponse adéquate aux citoyens nécessitant nos services et aussi pour accompagner les municipalités afin qu'elles augmentent leur degré de préparation à l'égard des sinistres.
- Augmentation de l'effectif des directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie. Ces nouvelles ressources visent à assurer une présence plus importante en sécurité civile et incendie sur tout le territoire québécois et à fournir un soutien adéquat aux autorités municipales, que ce soit en prévention, en préparation, en intervention ou en rétablissement.
- Afin d'assurer dans le Nord-du-Québec des conditions de détention répondant aux plus récents standards, un nouveau quartier cellulaire sera construit à Puvirnituq.

Indicateurs :

- Date d'entrée en activité du CEGRIM
- Date à laquelle les nouvelles directions régionales entreront en activité.
- Nombre de ressources
- Date de début de la construction

Cibles :

- Le 31 mars 2018
- Le 31 mars 2018
- Nombre de ressources supplémentaires
- Automne 2019

Partenaires : Les communautés maritimes et les MRC

Réponses aux priorités des régions — Fiches détaillées

Abitibi-Témiscamingue

Priorité :	AT-2 : Accroître le degré de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu. <i>La scolarisation demeure un véhicule essentiel pour outiller les citoyens afin qu'ils deviennent des acteurs du changement et qu'ils participent à la société.</i>
Réponse à la priorité :	Services correctionnels Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés. Indicateur : <ul style="list-style-type: none">• Nombre de services créés ou modernisés Cible : <ul style="list-style-type: none">• Au moins un service créé ou modernisé d'ici le 31 mars 2020.
Partenaires :	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Fonds de soutien à la réinsertion sociale ¹

Priorité :	AT-4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations. <i>Il existe encore aujourd'hui une forte méconnaissance réciproque des réalités vécues dans les communautés autochtones et allochtones. La mise en place de nouveaux lieux pour favoriser un dialogue social efficace entre les personnes, les générations et les cultures est donc à prioriser. L'adaptation des services publics aux réalités autochtones et l'élaboration des stratégies prônant le respect des droits pourraient également contribuer à accroître les liens entre les communautés.</i>
Réponse à la priorité :	Services correctionnels <ul style="list-style-type: none">• Créer ou moderniser une offre de services destinée aux membres des Premières Nations et aux Inuits incarcérés en travaillant de concert avec les partenaires concernés.• Mettre en œuvre le projet d'organisation des services correctionnels pour les Inuits. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none">• Nombre de services créés ou modernisés.• Date de mise en œuvre du projet Cibles : <ul style="list-style-type: none">• Au moins un service créé ou modernisé d'ici le 31 mars 2020.• Dès l'ouverture du nouvel Établissement de détention d'Amos

¹ Les fonds de soutien à la réinsertion sociale représentent des collaborateurs essentiels à la prestation d'activités de réinsertion sociale pour les personnes contrevenantes. Un fonds est constitué dans chaque établissement de détention afin d'établir annuellement un programme d'activités pour les personnes contrevenantes, de voir à son application et d'aider financièrement certaines personnes contrevenantes. Ces programmes comprennent notamment des activités de formation et de travail. Ces fonds ne sont pas financés par les contribuables. L'argent provient des personnes incarcérées qui y contribuent par leurs achats dans les cantines des établissements de détention et par leur participation aux activités de travail rémunérées. Ce sont donc les contributions des personnes incarcérées qui permettent de financer le programme d'activités.

Suite de la réponse à la priorité AT-4

Affaires policières

Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.

Indicateur :

- Nombre de corps de police autochtones (CPA)

Cible :

- Maintien des CPA en place

Sûreté du Québec

Maintenir des liens étroits avec la nation algonquine par l'entremise des deux agents de liaison de la Sûreté du Québec basés à Rouyn-Noranda et à Val-d'Or.

La Sûreté emploie des agents de liaison autochtones répartis sur l'ensemble du territoire en fonction des différentes nations. Le rôle des agents de liaison consiste principalement à contribuer à l'établissement, au maintien ou, le cas échéant, au rétablissement de relations basées sur le respect mutuel, entre les communautés et la Sûreté du Québec. Les agents de liaison sont régulièrement en contact avec les acteurs clés des communautés, notamment avec les corps de police autochtones, les conseils de bande ou les organismes sociocommunautaires.

Indicateur :

- Nombre de rencontres effectuées par groupe d'acteurs clés des communautés

Cibles :

- Quatre rencontres par année avec le conseil de bande de chaque communauté
- Quatre rencontres par année avec la direction des corps de police autochtones
- Six rencontres par année avec les centres d'amitié autochtone
- Quatre rencontres par année avec les membres de la communauté (aînés, jeunes, écoles, etc.)
- Quatre rencontres par année avec les organismes qui travaillent avec les Autochtones.

Partenaires : Ministère de la Santé et des Services sociaux
Fonds de soutien à la réinsertion sociale²
Sécurité publique et Protection civile du Canada
Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Pikogan)
Première Nation Eagle Village-Kipawa
Conseil de bande de Timiskaming
Long point First Nation (Winneway)
Conseil des Anicinateg de Kitcisakik
Société Makivik/Administration régionale Kativik
Administration régionale Crie Eeyou-Istchee
Secrétariat des Affaires autochtones
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes

² Voir note de bas de page numéro 1 à la page 9.

Priorité : **AT-6** : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.

Cette priorité vise entre autres à valoriser la prévention de la violence, particulièrement de la violence conjugale, et favoriser l'amélioration de la sécurité de la population.

Réponse à la priorité : **Services correctionnels et Sûreté du Québec**

Participer au projet RABASKA. Ce projet consiste à déployer, dans chacune des MRC de la région, des structures de concertation en matière de gestion des risques d'homicide conjugal et familial. Le modèle fonctionne par cellules de crise, qui s'activent lorsqu'un ou des partenaires touchés par une situation de violence estiment que le risque d'homicide devient important, voire imminent.

Indicateurs :

- Pourcentage d'agents de probation des Services correctionnels de l'Abitibi-Témiscamingue formés pour appliquer le protocole
- Nombre de MRC où la Sûreté a participé au projet.

Cibles :

- 100 % des agents de probation des Services correctionnels
- Contribuer chaque fois que la participation de la Sûreté est nécessaire.

Affaires policières

Afin d'accroître la capacité d'intervention des milieux envers certaines situations problématiques menaçant la sécurité des jeunes, le MSP a développé le programme de financement Prévention Jeunesse 2016-2019³ permettant aux jeunes de bénéficier d'un meilleur accompagnement et de soutien dans leur engagement à adopter un mode de vie saine.

Indicateurs :

- Nombre d'activités menées auprès des jeunes (sportives, culturelles)
- Nombre de journées de rassemblement culturel (jeunes et parents)
- Nombre d'ateliers de prévention et de sensibilisation

Cible :

- Variable selon les projets soutenus financièrement

Partenaires : Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon
La MRC d'Abitibi

³ Les projets ont déjà été définis dans le cadre de ce programme.

Bas-Saint-Laurent

Priorité :	BSL-2 : Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires. <i>Forte de ses valeurs d'égalité et d'équité, la région poursuit ses efforts de cohésion, de complémentarité, de solidarité et de justice sociale ainsi que de valorisation de la mobilisation citoyenne et des collectivités. Des citoyens mieux informés ont plus de chances de s'intéresser au développement de leur milieu et d'y participer pour améliorer la qualité de leur vie.</i>
Réponse à la priorité :	Services correctionnels Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées pour favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés. Indicateur : <ul style="list-style-type: none">• Nombre de services créés ou modernisés Cible : <ul style="list-style-type: none">• Au moins un service créé ou modernisé d'ici le 31 mars 2020 Affaires policières Afin de soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches relatives à la sécurité et au mieux-être de leurs citoyens, le MSP a développé le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité ⁴ , lequel fournit une aide financière aux municipalités pour la concrétisation d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent. Indicateur : <ul style="list-style-type: none">• Proportion des organisations ayant réalisé les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM. Cible : <ul style="list-style-type: none">– 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2020
Partenaires :	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Fonds de soutien à la réinsertion sociale ⁵ Les MRC de Rimouski-Neigette, de la Matapédia et du Témiscouata

⁴ Les projets ont déjà été définis dans le cadre du programme.

⁵ Voir note de bas de page numéro 1 à la page 9.

Priorité :	BSL-3 : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité.	
	<i>Les acteurs de la région comptent participer activement aux efforts de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. De plus, la région souhaite se doter d'outils pour la protection et la mise en valeur des paysages urbains et ruraux.</i>	
Réponse à la priorité :	Sécurité civile et incendie	
	Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière.	
	Indicateurs :	Cible :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ententes de financement conclues avec les municipalités de la région pour des travaux d'atténuation des risques ou de prévention • Montants investis dans les travaux d'atténuation ou de prévention entrepris 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins une entente conclue avec une municipalité de la région d'ici le 31 mars 2020
Partenaires :	Les municipalités côtières de la région administrative du Bas-Saint-Laurent	

Capitale-Nationale

Priorité :	CPTN-1 : Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires.	
	<i>Assurer la disponibilité de main-d'œuvre dans les milieux agricoles et agroalimentaires.</i>	
Réponse à la priorité :	Services correctionnels	
	Étudier la possibilité d'offrir un programme d'activités de travail en milieu maraîcher à la population carcérale masculine.	
	Indicateur :	Cible :
	<ul style="list-style-type: none"> • Date de dépôt de l'analyse 	<ul style="list-style-type: none"> • Le 31 mars 2019
Partenaires :	Fonds de soutien à la réinsertion sociale ⁶	

Priorité :	CPTN-5 : Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale.	
	<i>La ville de Québec est la capitale nationale du Québec et est reconnue à ce titre.</i>	
Réponse à la priorité :	Sûreté du Québec	
	La Sûreté du Québec possède un quartier général dans la Capitale-Nationale. Celui-ci abrite de nombreuses unités opérationnelles de l'organisation. Ce quartier général représente d'ailleurs un pôle important pour l'est de la province pour diverses unités spécialisées.	
	Indicateur :	Cible :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ressources déployées dans la région de la Capitale-Nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le nombre d'employés actuellement déployés dans la Capitale-Nationale
Partenaires :		

⁶ Voir note de bas de page numéro 1 à la page 9.

Centre-du-Québec

Priorité : CDQ-5 : Assurer des services de proximité.

Des citoyens mieux informés sont des citoyens plus intéressés au développement de leur milieu et plus mobilisés à y participer pour améliorer la qualité de leur vie.

Réponse à la priorité : **Affaires policières**

Afin de soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches relatives à la sécurité et au mieux-être de leurs citoyens, le MSP a développé le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité⁷, lequel fournit une aide financière aux municipalités pour la concrétisation d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent.

Indicateur :

- Proportion des organisations ayant réalisé les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM.

Cible :

- 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2020.

Partenaires : Les MRC de Bécancour et d'Arthabaska

Chaudière-Appalaches

Priorité : CA-9 : Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail.

Améliorer les liens entre les intervenants favorise l'adéquation entre la formation, les compétences et les besoins de main-d'œuvre.

Réponse à la priorité : **Services correctionnels**

Favoriser l'accès à certaines formations professionnelles aux personnes contrevenantes hébergées au Centre résidentiel communautaire Beauce en collaborant avec les services spécialisés en réinsertion sociale RÉHAB.

Indicateur :

- Proportion des intervenants correctionnels ayant reçu de l'information sur les formations professionnelles offertes par RÉHAB et la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Cible :

- 100 % des intervenants ciblés (soit ceux impliqués dans l'évaluation de la clientèle purgeant une peine de 6 mois et plus)

Partenaires : Centre résidentiel communautaire Beauce
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

⁷ Les projets ont déjà été définis dans le cadre du programme.

Priorité : CA-13 : Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Des citoyens mieux informés ont plus de chances de s'intéresser au développement de leur milieu et d'y participer pour améliorer la qualité de leur vie. La région souhaite soutenir les initiatives touchant les déterminants sociaux de la santé. On vise également à lutter contre les préjugés liés aux personnes en situation de vulnérabilité.

Réponse à la priorité : Affaires policières

Afin de soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches relatives à la sécurité et au mieux-être de leurs citoyens, le MSP a développé le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité⁸, lequel fournit une aide financière aux municipalités pour la concrétisation d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent.

Indicateur :

- Proportion des organisations ayant réalisé les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM.

Cible :

- 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2020

Partenaires : Les MRC de L'Islet et de Robert-Cliche

Côte-Nord

Priorité : CN-1 : Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.

Plusieurs municipalités de la Côte-Nord sont isolées en raison des barrières physiques naturelles et de l'absence de réseau routier. La région compte en outre 1 825 km de littoral. Plus de la moitié de celui-ci est considéré comme une zone d'érosion sensible (505 km) ou moyennement sensible (695 km). Il importe à la région de s'assurer de sa représentativité dans les lieux de concertation et de décision concernant son territoire et de soutenir les projets et les études qui visent à résoudre les problématiques d'érosion des berges.

Réponse à la priorité : Sécurité civile et incendie

Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière.

Indicateurs :

- Nombre d'ententes de financement conclues avec les municipalités de la région de la Côte-Nord
- Montants investis dans les travaux d'atténuation ou de prévention entrepris

Cible :

- Au moins une entente conclue avec une municipalité de la région

Partenaires : Les municipalités côtières de la région administrative de la Côte-Nord

⁸ Les projets ont déjà été définis dans le cadre du programme.

Priorité :	CN-3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.	
	<i>La région souhaite maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles et consolider les activités de première transformation tout en favorisant le développement de la deuxième et de la troisième transformation.</i>	
Réponse à la priorité :	Services à la gestion	
	Renseigner les employés du ministère responsables des acquisitions sur les bénéfices de l'achat régional ainsi que sur les mécanismes et les règles qui les régissent.	
	Indicateur :	Cible :
	<ul style="list-style-type: none"> Section misant sur l'achat régional introduite dans la directive concernant la gestion contractuelle du MSP 	<ul style="list-style-type: none"> Directive publiée sur l'intranet du ministère
Partenaires :	Centre des services partagés	

Priorité :	CN-5 : Rendre la Côte-Nord attractive en raison de ses emplois, de son mode de vie, de sa culture et de son environnement.	
	<i>À cause du déclin démographique et des besoins en main-d'œuvre qualifiée, la région doit attirer et maintenir les personnes et les travailleurs. Les initiatives pour favoriser l'attraction de la main-d'œuvre et l'accès à des services d'accueil doivent être soutenues.</i>	
Réponse à la priorité :	Services à la gestion	
	L'ouverture du nouvel Établissement de détention de Sept-Îles a fait augmenter de façon considérable le nombre d'agents des services correctionnels (ASC) et de chefs d'unité (CU) requis. Le nombre d'ASC a plus que doublé et le nombre de postes de CU est passé de quatre à sept. Contribuant à attirer les personnes qualifiées et à les maintenir dans la région de la Côte-Nord, le ministère est à développer un programme de gestion à la relève afin de former des cadres pour l'Établissement de détention de Sept-Îles.	
	Indicateur :	Cible :
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes qui participent au programme. 	<ul style="list-style-type: none"> 80 % des participants qui le terminent.
Partenaires :	Les directeurs des établissements de la Côte-Nord, la Direction générale adjointe — Réseau correctionnel de l'Est-du-Québec	

Priorité : CN-8 : Agir en synergie.

Les activités de réseautage et de concertation devront ainsi être encouragées. Les planifications locales, régionales et gouvernementales devront s'harmoniser. Le rôle de la conférence administrative régionale doit être renforcé. L'implantation ainsi que le maintien des centres décisionnels et des services gouvernementaux doivent être soutenus. Il faut finalement intensifier les relations et les alliances entre les peuples autochtones et non autochtones.

Réponse à la priorité : Sécurité civile et incendie

Dresser un profil des ressources disponibles dans la région de la Côte-Nord, en collaboration avec les partenaires de première ligne en matière de sécurité civile et de sécurité incendie.

Indicateur :

- Date à laquelle le profil des ressources disponibles dans la région est mis à la disposition des intervenants.

Cible :

- Le 31 mars 2019

Sûreté du Québec

Maintenir des liens étroits avec les communautés innues et naskapiées de la Côte-Nord par l'entremise des deux agents de liaison de la Sûreté du Québec basés à Baie-Comeau.

La Sûreté emploie des agents de liaison autochtones répartis sur l'ensemble du territoire en fonction des différentes nations. Le rôle des agents de liaison consiste principalement à contribuer à l'établissement, au maintien ou, le cas échéant, au rétablissement de relations basées sur le respect mutuel entre les communautés et la Sûreté du Québec. Les agents de liaison sont régulièrement en contact avec les acteurs clés des communautés, notamment avec les corps de police autochtones, les conseils de bande ou les organismes sociocommunautaires.

Indicateur :

- Nombre de rencontres effectuées par groupe d'acteurs clés des communautés

Cibles :

- Quatre rencontres par année avec le conseil de bande de chaque communauté
- Quatre rencontres par année avec la direction des corps de police autochtones
- Six rencontres par année avec les centres d'amitié autochtone
- Quatre rencontres par année avec les membres de la communauté (aînés, jeunes, écoles, etc.)
- Quatre rencontres par année avec les organismes qui travaillent avec les Autochtones.

Partenaires : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Sûreté du Québec
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes
Secrétariat des Affaires autochtones

Estrie

Priorité : **EST-1** : Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises.

Des difficultés de recrutement et de maintien des travailleurs dans des emplois non qualifiés, notamment de manutention, sont observables. Elle entend également adopter des mesures proactives de recrutement afin de répondre aux besoins.

Réponse à la priorité : **Services correctionnels**

Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés.

Indicateur :

- Nombre de services créés ou modernisés

Cible :

- Au moins un service créé ou modernisé d'ici le 31 mars 2020

Partenaires : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Fonds de soutien à la réinsertion sociale⁹

Priorité : **EST-4** : Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie.

La région entend entre autres favoriser le développement bioalimentaire, notamment par la promotion de l'achat local et la création de produits distinctifs.

Réponse à la priorité : **Services à la gestion**

Renseigner les employés du ministère responsables des acquisitions sur les bénéfices de l'achat régional ainsi que sur les mécanismes et les règles qui les régissent.

Indicateur :

- Section misant sur l'achat régional introduite dans la directive concernant la gestion contractuelle du MSP

Cible :

- Directive publiée sur l'intranet du ministère d'ici le 31 mars 2019

Partenaires : Centre des services partagés

⁹ Voir note de bas de page numéro 1 à la page 9.

Priorité : **EST-10 :** Développer une culture d'information des citoyens sur des sujets d'intérêt pour leur communauté afin de favoriser leur implication.

Des citoyens mieux informés ont plus de chances de s'intéresser au développement de leur milieu et d'y participer pour améliorer la qualité de leur vie.

Réponse à la priorité : **Affaires policières**

Afin de soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches relatives à la sécurité et au mieux-être de leurs citoyens, le MSP a développé le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité¹⁰, lequel fournit une aide financière aux municipalités pour la concrétisation d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent.

Indicateur :

- Proportion des organisations ayant réalisé les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM.

Cible :

- 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2020

Sûreté du Québec

Dans son plan stratégique 2017-2020, la Sûreté du Québec s'est engagée à rendre l'information relative à l'organisation plus accessible au public par la mise à jour de son site Internet. Par ailleurs, un agent d'information voit, dans chacune des régions du Québec, à partager de l'information locale et régionale, et à favoriser le rapprochement entre l'organisation et les citoyens.

Indicateur :

- Nombre d'agents de communication pour le district Sud du Québec

Cible :

- Un agent de communication

Partenaires : La MRC de Coaticook ainsi que la Ville de Granby

Priorité : **EST-13 :** Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les acteurs du développement de l'Estrie s'investissent afin de renforcer les communautés de la région et d'améliorer la qualité de vie des citoyens en se dotant d'outils pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Réponse à la priorité : **Services correctionnels**

De manière à lutter contre la pauvreté et à faire échec à l'insécurité alimentaire des personnes vulnérables après leur passage dans l'Établissement de détention de Sherbrooke, le ministère entend recenser les ressources d'aide alimentaire de la région de l'Estrie et distribuer sa liste à sa clientèle au moment de leur libération.

Indicateur :

- Date à laquelle la liste des ressources est finalisée.

Cible :

- Le 31 décembre 2018

Partenaires : Organismes de soutien en insécurité alimentaire

¹⁰ Les projets ont déjà été définis dans le cadre du programme.

Gaspésie

Priorité : **GSP-2** : Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Malgré l'amélioration de certains indicateurs économiques, la région se heurte toujours à des problématiques de pauvreté et d'exclusion sociale. Il est important de répertorier les initiatives qui touchent les déterminants sociaux de la santé tels que la sécurité alimentaire, l'accès à une alimentation saine, diversifiée et accessible, le logement social, l'éducation, les services de proximité et l'aménagement d'espaces de socialisation.

Réponse à la priorité : **Services correctionnels**

De manière à lutter contre la pauvreté et à faire échec à l'insécurité alimentaire des personnes vulnérables après leur passage dans l'Établissement de détention de New Carlisle, le ministère entend recenser les ressources d'aide alimentaire de la région de la Gaspésie et distribuer sa liste à sa clientèle au moment de leur libération.

Indicateur :

- Date à laquelle la liste des ressources est finalisée.

Cible :

- Le 31 décembre 2018

Affaires policières

Afin de soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches relatives à la sécurité et au mieux-être de leurs citoyens, le MSP a développé le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité¹¹, lequel fournit une aide financière aux municipalités pour la concrétisation d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent.

Indicateur :

- Proportion des organisations ayant réalisé les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM.

Cible :

- 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2020

Partenaires : Les MRC de la Matanie, de New Carlisle, de la Côte-de-Gaspé, du Rocher-Percé ainsi que la Ville de Gaspé

Priorité : **GSP-3** : Soutenir l'enseignement et la recherche en région.

La région vise également à offrir plus de formations à distance, de stages de cycles supérieurs ou de projets de recherche orientés selon ses besoins.

Réponse à la priorité : **Services correctionnels**

L'Établissement de détention de Percé a une vocation particulière en répondant à une clientèle aux prises avec des problèmes liés à l'agression sexuelle. Une équipe spécialisée du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) y offre le Programme d'évaluation, de traitement et de recherche pour les auteurs d'agression sexuelle. Le MSP et le MSSS souhaitent développer un mécanisme facilitant la gestion des projets de recherche qui sont déposés (réception des projets, analyse, orientation et suivi par un comité mixte) relativement à cette clientèle.

Indicateur :

- Date de la constitution d'un comité composé des partenaires concernés

Cible :

- Le 31 mars 2019

Partenaires : Ministère de la Santé et des Services sociaux

¹¹ Les projets ont déjà été définis dans le cadre du programme.

Priorité :	GSP-5 : Participer au développement économique et à la création d'emplois.	
	<i>La région de la Gaspésie se distingue par ses nombreuses très petites et petites entreprises et par l'importance des entreprises d'économie sociale.</i>	
Réponse à la priorité :	Services à la gestion	
	Renseigner les employés du ministère responsables des acquisitions sur les bénéfices de l'achat régional ainsi que sur les mécanismes et les règles qui les régissent.	
	Indicateur :	Cible :
	<ul style="list-style-type: none"> Section misant sur l'achat régional introduite dans la directive concernant la gestion contractuelle du MSP 	<ul style="list-style-type: none"> Directive publiée sur l'intranet du ministère d'ici le 31 mars 2019
Partenaires :	Centre des services partagés	

Îles-de-la-Madeleine

Priorité :	IDM-3 : Consolider et diversifier notre économie.	
	<i>À l'exception de quelques grands employeurs privés et des services publics, l'économie de l'archipel repose essentiellement sur de petites et de moyennes entreprises. Par ailleurs, l'économie des Îles-de-la-Madeleine tourne autour de deux industries principales, la pêche et le tourisme.</i>	
Réponse à la priorité :	Services à la gestion	
	Renseigner les employés du ministère responsables des acquisitions sur les bénéfices de l'achat régional ainsi que sur les mécanismes et les règles qui les régissent.	
	Indicateur :	Cible :
	<ul style="list-style-type: none"> Section misant sur l'achat régional introduite dans la directive concernant la gestion contractuelle du MSP 	<ul style="list-style-type: none"> Directive publiée sur l'intranet du ministère d'ici le 31 mars 2019
Partenaires :	Centre des services partagés	

Priorité :	<p>IDM-4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable.</p> <p><i>Les changements climatiques ont et auront des répercussions sur le territoire et sur son occupation. D'ailleurs, l'érosion des berges s'accélère déjà, ainsi que toute la problématique qui en découle. Les intervenants souhaitent un appui pour circonscrire les secteurs prioritaires et protéger les infrastructures contre l'érosion.</i></p>			
Réponse à la priorité :	<p>Sécurité civile et incendie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du CEGRIM aux Îles-de-la-Madeleine. Le mandat du CEGRIM est de mettre en place des outils et de bonnes pratiques en vue de la prévention, de la planification, de l'intervention et du rétablissement dans le cas d'un déversement potentiel de matières dangereuses dans le Saint-Laurent. La mise sur pied du CEGRIM s'accompagnera de la création d'emplois spécialisés, lesquels contribueront à la vitalité et à la prospérité de la communauté maritime des Îles. • Apporter un soutien technique et financier aux municipalités du territoire madelinot pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention afin d'y contrer les effets de l'érosion côtière. <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de mise en activité du CEGRIM • Nombre d'ententes de financement conclues avec une municipalité des Îles-de-la-Madeleine • Montants investis dans les travaux d'atténuation ou de prévention entrepris </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%; border-left: 1px solid black;"> <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le 31 mars 2018 • Au moins une entente conclue avec une municipalité de la région d'ici le 31 mars 2020 </td> </tr> </table>		<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de mise en activité du CEGRIM • Nombre d'ententes de financement conclues avec une municipalité des Îles-de-la-Madeleine • Montants investis dans les travaux d'atténuation ou de prévention entrepris 	<p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le 31 mars 2018 • Au moins une entente conclue avec une municipalité de la région d'ici le 31 mars 2020
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de mise en activité du CEGRIM • Nombre d'ententes de financement conclues avec une municipalité des Îles-de-la-Madeleine • Montants investis dans les travaux d'atténuation ou de prévention entrepris 	<p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le 31 mars 2018 • Au moins une entente conclue avec une municipalité de la région d'ici le 31 mars 2020 			
Partenaires :	<p>Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports Les municipalités des Îles-de-la-Madeleine</p>			

Priorité :	<p>IDM-5 : Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant.</p> <p><i>Des citoyens mieux informés ont plus de chances de s'intéresser au développement de leur milieu et d'y participer pour améliorer la qualité de leur vie.</i></p>			
Réponse à la priorité :	<p>Affaires policières</p> <p>Afin de soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches de sécurité et de mieux-être, le MSP a développé un programme de financement, le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité¹², lequel soutient les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent.</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des organisations ayant réalisé les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM. </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%; border-left: 1px solid black;"> <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2020 </td> </tr> </table>		<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des organisations ayant réalisé les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM. 	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2020
<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des organisations ayant réalisé les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM. 	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2020 			
Partenaires :	<p>La municipalité des Îles-de-la-Madeleine</p>			

¹² Les projets ont déjà été définis dans le cadre de ce programme.

Lanaudière

Priorité : LND-4 : La mise en valeur et la promotion des biens et des produits régionaux, de la consommation responsable, de la saine gestion des matières résiduelles et de la valorisation d'une économie circulaire.

Au cours des prochaines années, les intervenants régionaux veulent mettre en valeur les biens et les produits lanaudois, favoriser l'accès au marché alimentaire de la région de Montréal et promouvoir l'achat local.

Réponse à la priorité : **Services à la gestion**

Renseigner les employés du ministère responsables des acquisitions sur les bénéfices de l'achat régional ainsi que sur les mécanismes et les règles qui les régissent.

Indicateur :

- Section misant sur l'achat régional introduite dans la directive concernant la gestion contractuelle du MSP

Cible :

- Directive publiée sur l'intranet du ministère d'ici le 31 mars 2019

Partenaires : Centre des services partagés

Priorité : LND-14 : La mise en place de mesures et de politiques inclusives visant à développer « l'autonomisation » des personnes et des communautés et favorisant la participation dans les lieux décisionnels.

La place et le rôle des citoyens dans la vie communautaire devront être définis ainsi que la valorisation de la participation citoyenne au développement de la communauté, promue, dans une optique d'autonomisation des personnes et des communautés.

Réponse à la priorité : **Affaires policières**

Afin de soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches de sécurité et de mieux-être, le MSP a développé un programme de financement, le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité¹³, lequel soutient les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent.

Indicateur :

- Proportion des organisations ayant réalisé les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM.

Cible :

- 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2020.

Partenaires : La Ville de Saint-Gabriel

¹³ Les projets ont déjà été définis dans le cadre du programme.

Laurentides

Priorité : LRT-1 : Assurer la compétitivité économique des Laurentides

En premier lieu, le taux de diplomation continue d'être une préoccupation alors même que plusieurs secteurs d'activité prévoient une pénurie de main-d'œuvre qualifiée au cours des prochaines années. Pour faire face à ces divers défis, la région compte augmenter l'adéquation entre les besoins du marché du travail et la main-d'œuvre disponible.

Réponse à la priorité : **Services correctionnels**

Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés.

Indicateur :

- Nombre de services créés ou modernisés

Cible :

- Nombre de services créés ou modernisés

Partenaires : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Fonds de soutien à la réinsertion sociale¹⁴

Priorité : LRT-3 : Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables.

Sur le plan social, la région désire inciter les citoyens à s'engager dans leur communauté, et ce, de façon à favoriser l'inclusion de tous. Étant donné que les acteurs en développement social n'ont pas tous la même capacité d'action, les intervenants régionaux comptent améliorer la complémentarité des interventions de ces acteurs.

Réponse à la priorité : **Affaires policières**

Afin de soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches relatives à la sécurité et au mieux-être de leurs citoyens, le MSP a développé le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité¹⁵, lequel fournit une aide financière aux municipalités pour la concrétisation d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent.

Indicateur :

- Proportion des organisations ayant réalisé les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM.

Cible :

- 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2020

Partenaires : Les villes de Sainte-Thérèse, Saint-Colomban, Mirabel et Mont-Tremblant ainsi que la MRC d'Argenteuil

¹⁴ Voir note de bas de page numéro 1 à la page 9.

¹⁵ Les projets ont déjà été définis dans le cadre de ce programme.

Laval

Priorité :	LVL-2 : Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable. <i>La région cherche à mobiliser une variété d'acteurs autour de la réussite scolaire, de la réussite éducative et de la qualification des personnes. Elle entend aussi soutenir l'inclusion des personnes vulnérables ou à risque de l'être par l'accès aux ressources et aux services.</i>
Réponse à la priorité :	Services correctionnels Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés. Indicateur : <ul style="list-style-type: none">• Nombre de services créés ou modernisés Cible : <ul style="list-style-type: none">• Au moins un service créé ou modernisé d'ici le 31 mars 2020
Partenaires :	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Fonds de soutien à la réinsertion sociale ¹⁶

Mauricie

Priorité :	MAU-3 : Réduire les inégalités sociales. <i>Afin de réduire les inégalités, les intervenants régionaux souhaitent assurer un accès équitable aux services répondant aux besoins de base. Des appuis sont nécessaires pour favoriser l'intégration sociale ou professionnelle des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion et pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.</i>
Réponse à la priorité :	Affaires policières Afin de soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches relatives à la sécurité et au mieux-être de leurs citoyens, le MSP a développé le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité ¹⁷ , lequel fournit une aide financière aux municipalités pour la concrétisation d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent. Indicateur : <ul style="list-style-type: none">• Proportion des organisations ayant réalisé les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM. Cible : <ul style="list-style-type: none">• 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2020
Partenaires :	Le Conseil des Attikameks d'Opitciwan

¹⁶ Voir note de bas de page numéro 1 à la page 9.

¹⁷ Les projets ont déjà été définis dans le cadre de ce programme.

Priorité :	MAU-7 : Consolider et soutenir la croissance des entreprises.	
	<i>Des actions devront aussi être mises en place pour stimuler la consommation de produits et de services locaux et régionaux.</i>	
Réponse à la priorité :	Services à la gestion	
	Renseigner les employés du ministère responsables des acquisitions sur les bénéfices de l'achat régional ainsi que sur les mécanismes et les règles qui les régissent.	
	Indicateur :	Cible :
	<ul style="list-style-type: none"> Section misant sur l'achat régional introduite dans la directive concernant la gestion contractuelle du MSP 	<ul style="list-style-type: none"> Directive publiée sur l'intranet du ministère d'ici le 31 mars 2019
Partenaires :	Centre des services partagés	

Montérégie

Priorité :	MTR-4 : Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.	
	<i>La Montérégie désire mettre en place des mesures visant à augmenter l'attractivité de la main-d'œuvre et à favoriser son maintien. Des actions particulières devront être menées pour assurer des conditions permettant le développement optimal des qualifications de la main-d'œuvre.</i>	
Réponse à la priorité :	Services correctionnels	
	Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés.	
	Indicateur :	Cible :
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de services créés ou modernisés 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins un service créé ou modernisé d'ici le 31 mars 2020
Partenaires :	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Fonds de soutien à la réinsertion sociale ¹⁸	

¹⁸ Voir note de bas de page numéro 1 à la page 9.

Priorité :	MTR-5 : Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie.	
	<i>Un enjeu concernant la qualité de vie est celui de la capacité à offrir des environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie par la population.</i>	
Réponse à la priorité :	Affaires policières	
	Afin de soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches relatives à la sécurité et au mieux-être de leurs citoyens, le MSP a développé le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité ¹⁹ , lequel fournit une aide financière aux municipalités pour la concrétisation d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent.	
	Indicateur :	Cible :
	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des organisations ayant réalisé les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM. 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2020
Partenaires :	Les villes de Belœil, de Saint-Hyacinthe, de Beauharnois, de Saint-Pie, de Delson, de Sainte-Catherine, de Saint-Jean-sur-Richelieu, de Candiac et de Châteauguay, les municipalités de Saint-Chrysostome et de Saint-Jude ainsi que la MRC des Maskoutains	

Montréal

Priorité :	MTL-5 : Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la construction de logements qui répondent aux besoins de la métropole.	
	<i>Se voulant inclusive, Montréal souhaite que soient renforcées les stratégies visant à lutter contre toute forme de discrimination à l'endroit des personnes immigrantes, des membres des minorités visibles, des personnes handicapées, des femmes, des jeunes ou des aînés. Montréal compte ainsi encourager la multiplication des initiatives touchant le soutien aux personnes vulnérables.</i>	
Réponse à la priorité :	Services correctionnels	
	De manière à lutter contre la pauvreté et à faire échec à l'insécurité alimentaire des personnes vulnérables après leur passage dans l'Établissement de détention de Montréal, le ministère entend recenser les ressources d'aide alimentaire de la région de Montréal et distribuer sa liste à sa clientèle au moment de leur libération.	
	Indicateur :	Cible :
	<ul style="list-style-type: none"> Date à laquelle la liste des ressources est finalisée 	<ul style="list-style-type: none"> Le 31 décembre 2018
Partenaires :	Organismes de soutien en insécurité alimentaire	

¹⁹ Les projets ont déjà été définis dans le cadre de ce programme.

Priorité :	MTL-6 : Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant aux membres des peuples autochtones.	
	<i>Montréal s'est engagée dans une stratégie de la réconciliation qui valorise la présence autochtone passée, présente et future à Montréal, et offre aux membres des différents peuples autochtones habitant sur son territoire un cadre de vie sécuritaire et épanouissant, que ce soit en soutenant les artistes autochtones de la métropole ou les femmes et les jeunes dans l'établissement de l'entrepreneuriat autochtone, ou en soutenant des programmes culturellement adaptés de lutte contre l'itinérance et la toxicomanie.</i>	
Réponse à la priorité :	Services correctionnels	
	Mettre à la disposition des membres du personnel des services correctionnels de l'information liée aux réalités autochtones.	
	Indicateur :	Cible :
	<ul style="list-style-type: none"> • Date de diffusion de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Le 31 décembre 2019
Partenaires :		

Priorité :	MTL-7 : Assurer la croissance durable et sobre en carbone.	
	<i>Montréal est soucieuse de bâtir une société durable, sobre en carbone, équitable et exemplaire pour les générations actuelles et futures. En plus de ses efforts déployés en faveur du transport collectif et actif, Montréal compte miser sur les technologies propres et l'application des principes de l'économie circulaire.</i>	
Réponse à la priorité :	Sûreté du Québec	
	La Sûreté du Québec emploie plus de 7 000 personnes, dont 1 100 se rapportent au Grand quartier général situé sur le territoire de la ville de Montréal. Consciente des conséquences des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des autres polluants, notamment en zone urbaine, la Sûreté souhaite mettre en place des mesures facilitant le déplacement plus économe des employés sur ce plan.	
	<ul style="list-style-type: none"> a) Mettre en place des mesures favorisant l'adoption de modes de transport alternatifs pour remplacer le voiturage en solo. b) Réaliser une étude de faisabilité pour un système de navette permettant aux employés de la Sûreté de se rendre au travail. 	
	Indicateurs :	Cibles :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures de réduction des émissions de GES liées au transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Deux mesures favorisant la réduction des émissions de GES <ul style="list-style-type: none"> ○ Installation de bornes de recharge pour voiture électrique au Grand quartier général ○ Acquisition de 10 véhicules électriques au Grand quartier général
	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude de faisabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude de faisabilité réalisée
Partenaires :		

Nord-du-Québec

Priorité : **NDQ-2 :** Renforcer la culture partenariale entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens.

Les Cris, en tant qu'acteurs du développement économique, sont des partenaires de choix dans de nombreux projets locaux et régionaux couvrant plusieurs secteurs d'activité. Ainsi, le maintien et le renforcement de relations harmonieuses avec les communautés cries favorisent la mise en place de partenariats d'affaires ayant un effet positif sur l'activité économique de l'ensemble de la région.

Réponse à la priorité : **Sûreté du Québec**

Maintenir des liens étroits avec la nation crie par l'entremise d'un agent de liaison de la Sûreté du Québec basé à Chibougamau.

La Sûreté emploie des agents de liaison autochtones répartis sur l'ensemble du territoire en fonction des différentes nations. Le rôle des agents de liaison consiste principalement à contribuer à l'établissement, au maintien ou, le cas échéant, au rétablissement de relations basées sur le respect mutuel, entre les communautés et la Sûreté du Québec. Les agents de liaison sont régulièrement en contact avec les acteurs clés des communautés, notamment les corps de police autochtones, les conseils de bande ou les organismes sociocommunautaires.

Indicateur :

- Nombre de rencontres effectuées par groupe d'acteurs clés des communautés

Cibles :

- Quatre rencontres par année avec le conseil de bande de chaque communauté
- Quatre rencontres par année avec la direction des corps de police autochtones
- Six rencontres par année avec les centres d'amitié autochtone
- Quatre rencontres par année avec les membres de la communauté (aînés, jeunes, écoles, etc.)
- Quatre rencontres par année avec les organismes qui travaillent avec les Autochtones

Partenaires : Nation crie

Secrétariat des Affaires autochtones

Priorité : **NDQ-4** : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.

De nombreux usages sont ainsi conciliés, notamment la chasse, la pêche, le piégeage, la villégiature, les activités récréotouristiques, la récolte de produits forestiers non ligneux et l'exploitation forestière et minière. La région doit encourager les projets et les initiatives visant une utilisation responsable et durable des ressources naturelles afin de les protéger, de les mettre en valeur et d'en améliorer la gestion.

Réponse à la priorité : **Sécurité civile et incendie**

- Soutenir l'Administration régionale Kativik (ARK), par l'intermédiaire de sa Table de concertation supra-locale de sécurité civile, dans la définition des risques et la préparation de la réponse aux sinistres ainsi que dans la réalisation de protocoles d'intervention au nord du 55^e parallèle.

Indicateur :

- Nombre d'interventions de soutien effectuées auprès de l'ARK

Cible :

- Au moins deux interventions

Partenaires : L'Administration régionale Kativik
Le Nunavut
Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes

Priorité : **NDQ-6** : Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire.

Des mécanismes de discussion entre les autorités gouvernementales et les acteurs du milieu devront être mis en place pour favoriser l'instauration d'orientations, de programmes et de mesures mieux adaptés aux réalités territoriales.

Réponse à la priorité : **Affaires policières**

Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.

Indicateur :

- Présence d'un CPA sur le territoire

Cible :

- Maintien du CPA

Partenaires : Grand Conseil des Cris
Corps de police Eeyou-Eenou
Secrétariat des Affaires autochtones
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes

Outaouais

Priorité : OT-11 : Encourager la persévérance scolaire et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée

Afin d'encourager la vitalité économique de la région, l'offre de formation doit aussi tenir compte des besoins des entreprises établies dans les différentes parties du territoire.

Réponse à la priorité : **Services correctionnels**

Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés.

Indicateur :

- Nombre de services créés ou modernisés

Cible :

- Au moins un service créé ou modernisé d'ici le 31 mars 2020

Partenaires : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Fonds de soutien à la réinsertion sociale²⁰

²⁰ Voir note de bas de page numéro 1 à la page 9.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Priorité : **SLSJ-11 :** Développement des communautés — Soutenir la lutte à la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et des services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de services liée au développement social.

L'amélioration, particulièrement pour les clientèles vulnérables, de l'accès à des aliments frais, minimalement transformés et locaux permettra d'agir de façon durable sur la qualité de vie de la population. La formation est également un facteur clé du développement des communautés.

Réponse à la priorité : **Services correctionnels**

- De manière à lutter contre la pauvreté et à faire échec à l'insécurité alimentaire des personnes vulnérables après leur passage dans l'Établissement de détention de Roberval, le ministère entend recenser les ressources d'aide alimentaire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et distribuer sa liste à sa clientèle au moment de leur libération.
- Créer ou moderniser une offre de services destinée aux membres des Premières Nations incarcérés en travaillant de concert avec les partenaires concernés.

Indicateurs :

- Date à laquelle la liste des ressources est finalisée.
- Nombre de services bonifiés ou modernisés

Cibles :

- Le 31 décembre 2018
- Un service bonifié ou modernisé

Affaires policières

- Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.
- Afin de soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches relatives à la sécurité et au mieux-être de leurs citoyens, le MSP a développé le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité²¹, lequel fournit une aide financière aux municipalités pour la concrétisation d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent.

Indicateurs :

- Nombre de CPA
- Proportion des bénéficiaires du PSM ayant concrétisé les mesures pour lesquelles elles ont obtenu du financement.

Cibles :

- Maintien des CPA
- 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2020

Partenaires : Organismes de soutien en insécurité alimentaire
Fonds de soutien à la réinsertion sociale²²
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (Mashteuiatsh)
Conseil de la nation attikamek
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (Mashteuiatsh)
Secrétariat des Affaires autochtones
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes
La municipalité de Saint-Félix-d'Otis et la Ville de Desbiens

²¹ Les projets ont déjà été définis dans le cadre de ce programme.

²² Voir note de bas de page numéro 1 à la page 9

Annexe 1 : Vue d'ensemble des mesures, par éléments de mission du ministère de la Sécurité publique

	Mesures proposées	Région et numéro de la priorité																		
		AT	BSL	CPTN	CDQ	CA	CN	EST	GSP	IDM	LND	LRT	LVL	MAU	MTR	MTL	NDQ	OT	SLSJ	
Sécurité civile et sécurité incendie	Accompagner les municipalités dans la mise en place d'un plan de sécurité civile						8													
	Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières afin de contrer les effets de l'érosion côtière		3				1			4										
	Travailler en concertation avec les partenaires de première ligne afin de dresser un profil des ressources disponibles en matière de sécurité civile et sécurité incendie sur ces territoires						8													
	Mise en place du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes									4										
	Soutenir l'ARK dans l'identification de risques et dans la préparation de la réponse aux sinistres ainsi que dans la réalisation de protocoles d'intervention au nord du 55 ^e parallèle																4			
Services correctionnels	Créer ou moderniser l'offre de services de réinsertion sociale liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées en travaillant de concert avec les partenaires concernés	2	2					1				1	2		4			4		
	Créer ou moderniser l'offre de services destinée aux membres des Premières Nations et aux Inuits incarcérés en travaillant de concert avec les partenaires concernés	4																11		
	Mettre en œuvre le projet d'organisation des services correctionnels pour les Inuits	4																		
	Participer au projet RABASKA	6																		
	Évaluer la possibilité d'offrir un programme d'activités de travail en milieu maraîcher à la population carcérale masculine										1									
	Collaborer au projet RÉHAB						9													
	Dresser une liste de ressources d'aide à l'intention des personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire à leur libération							13	2							5		11		
	Développer un mécanisme de collaboration avec le MSSS afin de faciliter l'analyse et l'orientation des projets de recherche menés à l'Établissement de détention de Percé								3											
Rendre accessible aux membres du personnel des services correctionnels l'information sur les réalités autochtones															6					
Services à la gestion	Informar les employés responsables des acquisitions sur les enjeux de l'achat régional ainsi que sur les mécanismes et les règles qui les régissent					3	3	4	5	3	2			7						
	Soutenir un programme de gestion de la relève pour former des cadres à l'Établissement de détention de Sept-Îles						5													
Affaires policières	Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles	4														6		11		
	Accroître la capacité d'intervention des milieux à l'égard des problématiques impliquant les jeunes, notamment à l'aide du programme de financement Prévention Jeunesse 2016-2019 ²³	6																		
	Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives en matière de criminalité, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité ²⁴		2		5	13		10	2	5	14	3		3	5			11		
Sûreté du Québec	Assurer la présence d'agents de liaison autochtones sur le territoire	4					8										2			
	Participer au projet Rabaska	6																		
	Maintenir la région de la Capitale-Nationale comme pôle pour la desserte policière de l'est de la province										4									
	Assurer la présence d'un agent d'information afin de partager de l'information locale et régionale avec les citoyens							10												
	Mettre en place des mesures permettant de promouvoir des modes de transport alternatifs pour remplacer le voiturage en solo															7				
Réaliser une étude de faisabilité pour mettre en place un système de navette pour les employés de la Sûreté															7					

²³ Les projets ont déjà été définis dans le cadre de ce programme.

²⁴ Les projets ont déjà été définis dans le cadre de ce programme.

